

Le capitaine Jacques de Chambly

Dans sa lettre au ministre, datée à Québec, le 2 novembre 1672, parlant de troupes nécessaires au Canada Frontenac dit : " Si vous nous faites la grâce de nous en envoyer quelques unes, Il y a icy un gentilhomme et un vieil officier très propre pour les commander et qui ayant eu cet honneur, se trouveroit bien mortifié si on le donnoit à un autre, c'est Mr de Chambly qui doit estre recommandable non seulement par les longs services qu'il a rendus mais encore par le soin qu'il a pris d'accommoder l'habitation qu'on luy a donnée au fort St-Louis qui est ce qu'on dit la plus jolie de tout le pais. Il est homme de mérite et d'entendement qui vouloit repasser en France pour ses affaires particulières, mais comme c'est icy la seule personne en qui je me pourrois confier s'il arrivoit quelque chose, je l'ay tant pressé que je lui ay fait changer de dessein, dans l'espérance que je luy ay donnée que vous voudriez bien considérer les prières que je vous ferois en sa faveur et que pour estre esloigné vous ne l'en oubliez pas plus tost. M. d'Estrade par qui je l'ay connu devant que de l'avoir vu vous pourra encore mieux dire que moy ce qu'il vaut puisqu'il a longtemps commandé son régiment. Et Mr le Premier President qui le connoist aussi fort particulièrement " (1).

Le 5 mai 1676, ordre du roi, portant commission au sieur de Chambly pour commander en l'Acadie au lieu et place de M. de Grandfontaine (2).

A Paris, 17 may 1674, lettre de Colbert à Frontenac, dans laquelle il dit : " Sa Majesté a estimé que le sieur de Chambly s'acquitteroit bien du gouvernement de l'Acadie, dont vous devez assez connoistre la conséquence " (3).

Frontenac, à la date du 14 novembre 1674, écrit à Colbert :

" Quoique je sois au désespoir d'avoir à vous parler de toutes ces contestations et de n'avoir qu'à vous mander des mauvaises nouvelles peu agréables, je ne puis m'empêcher de vous donner avis du malheur arrivé à M. de Chambly de sa blessure et de la prise de Pentagouet avec celle de Gemsec dans la rivière St-Jean et du sieur de Marson qui y commandoit ce que j'en sais par une lettre que le d. sieur de Chambly m'a écrite est que le 10 août (1674) il

(1) Archives fédérales, série cotée F. 3, p. 352.

(2) Archives fédérales, série F. 210, p. 23, p. 307 de F. 112.

(3) Archives fédérales, série cotée F. 211, p.